

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. Cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté n° 98-308 du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir figurent notamment :

Situation	Propriétaires	Références cadastrales	Superficie (en mètres carrés)	Montant de l'acquisition	Evaluation des travaux à réaliser
12, rue Cuzin	Association diocésaine de Lyon	à détacher de BC n° 9	142	* 44 375 F	153 000 F
rue Maximilien de Robespierre	époux Deguillien	à détacher de BD n° 119	49	** 19 312 F	50 000 F

* dont 8 875 F d'indemnité de emploi,

** dont 3 062 F d'indemnité de emploi.

La Communauté urbaine réaliserait les travaux suivants :

- le rétablissement au nouvel alignement de tous les réseaux existants,
- la démolition et la reconstruction du mur de clôture,
- la pose d'une haie végétale ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits compromis ;

Vu l'arrêté n° 98-308 du 8 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve lesdits compromis destinés à permettre la régularisation de ces opérations.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0035.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

